SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2021. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2021 transmises en 2022 par la collectivité au Centre de Gestion de la Haute-Savoie.

Effectifs

87 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2021

> **63** fonctionnaires
> **19** contractuels permanents
> **5** contractuels non permanents



Aucun contractuel permanent en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Précisions emplois non permanents

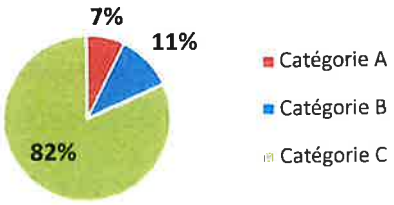
- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 5 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2021 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

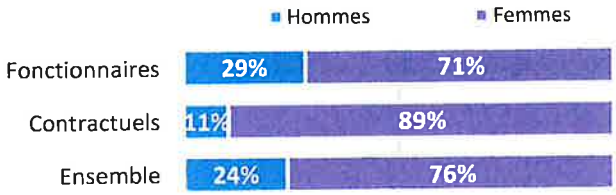
Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	26%	22%
Technique	33%	16%	29%
Culturelle	6%	11%	7%
Sportive			
Médico-sociale	13%	21%	15%
Police	3%		2%
Incendie			
Animation	24%	26%	24%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

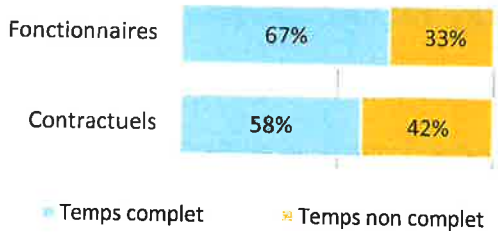


Les principaux cadres d'emplois

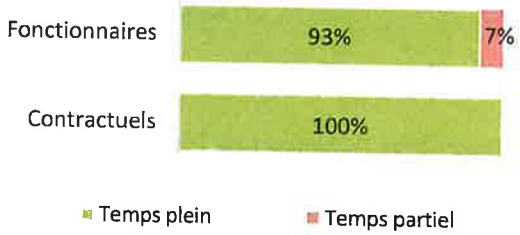
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	24%
Adjoints d'animation	23%
Adjoints administratifs	11%
Auxiliaires de puériculture	7%
Rédacteurs	6%

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Animation	80%	60%
Technique	38%	100%
Administrative	8%	0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 46 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	47,10
Contractuels permanents	41,45
Ensemble des permanents	45,79

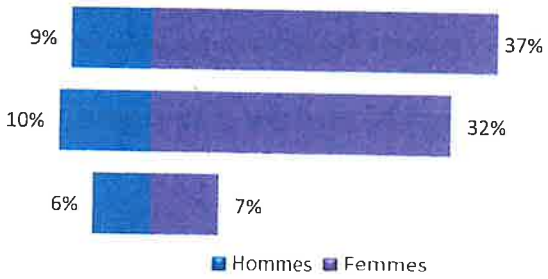
Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	46,50

de 50 ans et +

de 30 à 49 ans

de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

69,88 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2021

> **52,99** fonctionnaires
> **15,72** contractuels permanents
> **1,17** contractuel non permanent

127 182 heures travaillées rémunérées en 2021

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 12 agents en disponibilité

> Un agent détaché au sein de la collectivité

Mouvements

En 2021, 14 arrivées d'agents permanents et 21 départs

6 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2020[1]	Effectif physique au 31/12/2021
89 agents	**82 agents**

[1] cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021		
Fonctionnaires	↗	**6,8%**
Contractuels	↘	**-36,7%**
Ensemble	↘	**-7,9%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	48%
Démission	33%
Mise en disponibilité	10%
Mutation	5%
Départ à la retraite	5%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Remplacements (contractuels)	29%
Voie de mutation	14%
Réintégration et retour	7%

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 26 avancements d'échelon et 6 avancements de grade
- Aucun lauréat d'un examen professionnel
- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2021

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2021

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 44,28 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	**6 698 286 €**	**Charges de personnel***	**2 966 071 €**	**Soit 44,28 % des dépenses de fonctionnement**

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	**2 020 605 €**
Primes et indemnités versées :	449 048 €
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	24 071 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	8 407 €
Supplément familial de traitement :	17 886 €
Indemnité de résidence :	0 €
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €

Rémunérations des agents sur emploi non permanent :

27 987 €

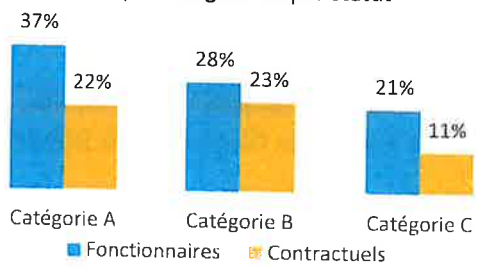
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	65 167 €	s	42 159 €	27 113 €	29 158 €	s
Technique			44 129 €		25 426 €	24 768 €
Culturelle			s		23 977 €	22 837 €
Sportive						
Médico-sociale		32 771 €			27 138 €	23 437 €
Police					37 517 €	
Incendie						
Animation			s	s	26 079 €	25 340 €
Toutes filières	65 167 €	34 235 €	37 945 €	27 096 €	26 931 €	23 909 €

La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 22,22 %

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**24,14%**
Contractuels sur emplois permanents	**14,71%**
Ensemble	**22,22%**

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



- ⇨ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇨ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇨ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

- ⇨ 996 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2021
- ⇨ 771 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2021

En 2021, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

En moyenne, 21,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par fonctionnaire

> **En moyenne, 9,6 jours d'absence pour tout motif médical en 2021 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	3,77%	2,64%	3,50%	0,00%
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	5,89%	2,64%	5,14%	0,00%
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	7,08%	4,53%	6,49%	0,00%

Cf. p.7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

3 accidents du travail déclarés au total en 2021

> 3 accidents du travail pour 87 agents en position d'activité au 31 décembre 2021

> En moyenne, 123 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C
- 480 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

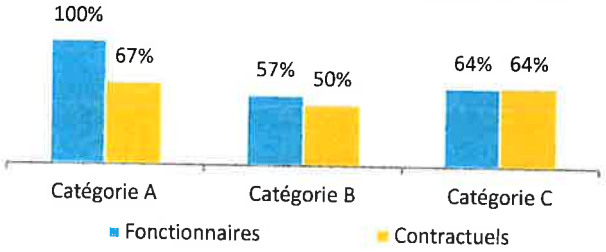
DÉPENSES
Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Formation

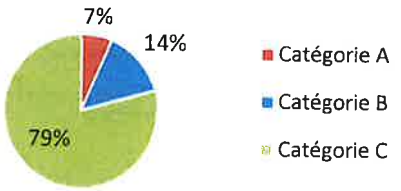
En 2021, 64,6% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2021



199 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2021

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,4 jours par agent

23 139 € ont été consacrés à la formation en 2021

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	67 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	29 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	75%
Autres organismes	25%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Prévoyance
Montant global des participations	**5 234 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**92 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2021